

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la réponse au postulat du 2 mai 2013 de Madame la Conseillère communale Carmen Tanner et de Monsieur le Conseiller communal Mathias Humbert pour étudier l'opportunité d'introduire des mini-déchetteries de quartier et/ou d'une déchetterie mobile à Yverdon-les-Bains

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 2 mai 2013, Madame la Conseillère communale Carmen Tanner et Monsieur le Conseiller communal Mathias Humbert soulignaient le manque d'infrastructures pour le tri, malgré l'introduction de la taxe au sac.

En effet, selon eux, les zones de tri au centre-ville ne sont jamais complètes et trier ses déchets peut s'avérer compliqué pour la population. Une solution évoquée dans ce postulat serait un réseau de mini-déchetteries déjà évoqué lors du Conseil communal du 9 juin 2011. Ceci aurait pour avantage d'augmenter le confort des citoyennes et citoyens, soucieux de trier leurs déchets sans pour autant devoir prendre leur voiture et se rendre à la déchetterie de la STRID.

Le postulat demandait dès lors à la Municipalité d'étudier les possibilités d'étoffer le réseau de mini-déchetteries dans les quartiers ou d'introduire une mini-déchetterie mobile.

2. Les démarches effectuées

La Municipalité a pour objectif d'optimiser le réseau de points de tri sélectif afin de faciliter la tâche aux citoyennes et citoyens. Elle a pour ce faire étudié différentes mesures d'accompagnement liées à la mise en place de la taxe au sac afin d'améliorer le tri en ville d'Yverdon-les-Bains.

Une phase test avec deux écopoints avait été lancée dès le mois de juin 2010. Ces deux écopoints ont été placés à différents endroits en ville. Le bilan de cette phase test était positif quant à la quantité de déchets récupérée, puisque 2'387 kg de déchets ont été déposés dans ces écopoints en 2011. Ce succès est toutefois relativisé par les coûts engendrés par la vidange de ces écopoints. Sans prendre en compte les coûts fixes de fabrication (CHF 10'000.-/écopoint), le montant des heures de vidange et les frais d'élimination pour les déchets recyclables s'élevait en 2011 à CHF 3'314.-.

A titre de comparaison, l'incinération du même volume de déchets aurait coûté CHF 603.-. Cela étant, malgré un bilan mitigé, ces écopoints sont intéressants du point de vue de la communication autour de la problématique du littering et du recyclage des déchets. Plutôt que de développer l'offre d'écopoints, la Municipalité préfère ainsi maintenir les infrastructures actuelles, dans un souci de sensibilisation et de communication.

En parallèle, la Municipalité a augmenté le nombre de points de collecte sélectifs (PCS). Malgré des incivilités commises par une partie de la population, leur bilan est excellent, notamment en termes d'utilisation. En effet, les PCS sont très appréciés de la population avec des statistiques de passage quasi identiques à celles de la STRID. Les PCS assurent donc une très bonne complémentarité à la déchetterie communale.

Pour répondre à certaines problématiques comme les incivilités citoyennes, la Municipalité a notamment fait un test d'externalisation de la vidange et du nettoyage des PCS le week-end. De plus, elle a restreint l'accès à certains PCS, soit par la fermeture du portail le week-end, soit par l'instauration d'un système de contrôle d'accès (carte STRID) durant les horaires autorisés. Dans un souci de sensibilisation et de répression des actes incivils, plusieurs campagnes de surveillance des PCS ont été mises sur pied, débouchant sur plusieurs dénonciations.

Les points de collectes sélectifs ne peuvent suppléer la prise en charge des déchets à la STRID, mais ils assurent une complémentarité indispensable à la bonne gestion des déchets.

3. Conclusions

Huit ans après l'introduction de la taxe au sac et bénéficiant du recul et de l'expérience nécessaire, la Municipalité n'est pas favorable à l'instauration de mini-déchetteries ; un projet de déchetterie mobile est cependant à l'étude. La complémentarité STRID et PCS permet une gestion efficiente et qualitative des déchets.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



J.-D. Carrard



Le secrétaire :



F. Zürcher

Annexe : Postulat du 2 mai 2013 de Mme Carmen Tanner et de M. Mathias Humbert

Obj 02.05.2013 / PV point 13.1

Postulat pour étudier l'opportunité d'introduire des mini-déchetteries de quartier et/ou d'une déchetterie mobile à Yverdon-les-Bains

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En début d'année, bon nombre de communes vaudoises ont instauré la taxe au sac avec plus ou moins de difficultés, comme nous avons pu le remarqué notamment avec la « saga » lausannoise. Ces exemples nous ont montré à quel point l'introduction de la taxe au sac à Yverdon s'est passée dans de bonnes conditions techniques, avec une très bonne préparation et communication en amont du projet.

De plus, comme le relevait le dernier communiqué du service des travaux et de l'environnement, les yverdonnois trient bien. Il faut dire que le système de ramassage au porte-à-porte fonctionne bien et est très agréable. De plus, la nouvelle déchetterie communale est un modèle pour bon nombre d'autres communes.

Seule ombre à ce tableau : la complexité de trier de manière efficiente dans le centre-ville et les quartiers. Effectivement, le constat selon lequel il faut « se balader » dans la ville avec ses déchets pour trouver les bennes correspondantes reste présent. Or, l'important n'est pas tant que nos concitoyens découvrent leur ville un sac de bouteilles de verre à la main le mardi et un sac de conserves le jeudi, mais bien de trier de manière effective. Ainsi, afin de gagner en confort et en efficacité, le système des mini-déchetteries (ou éco-points) dans les quartiers nous paraît performant et justifié et mériterait qu'on s'y intéresse.

L'effort pour passer à ce type de réseau ne serait pas si important. En effet, nous avons à ce jour 6 points de collecte où se retrouvent les containers des déchets « usuels » (soit verre, pet, alu et fer blanc). On est pourtant loin de la très grande majorité des communes romandes et alémaniques qui ont développé des réseaux de mini-déchetteries très efficaces et denses, comme par exemple Fribourg (28'000 habitants, 15 éco-points), Nyon (19'000 habitants, 9 éco-points) ou encore Neuchâtel (33'000 habitants, 25 éco-points).

Il serait aussi intéressant de se pencher sur les cas bernois et lausannois, où, pour gagner en qualité de tri et améliorer la sensibilisation à la population, ils ont développé une mini-déchetterie mobile qui « visite » les quartiers à un rythme régulier (un passage tous les mois ou toutes les deux semaines).

C'est dans cette perspective d'ouverture et de recherche constante d'efficacité dans le traitement des déchets communaux que nous avons le plaisir de déposer un postulat qui invite la Municipalité à étudier :

- les potentialités d'étoffer le réseau de mini-déchetteries (ou éco-points) dans les quartiers yverdonnois avec les déchets principaux qu'elle jugera utiles (par exemple, ~~alu~~ alu, fer blanc, verre, pet, habits ou capsules Nespresso), accompagnées de la signalétique correspondante ;
- l'intérêt de l'introduction d'une mini-déchetterie mobile.

Les co-postulants,

Mathias Humbert et Carmen Tanner